

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 5 mai 2008 à 20 h à la salle de réunion de l'hôtel de ville.**

**Présences : MM. Jean-Eudes Boudreau  
Raymond Deslauriers  
Donald Falardeau  
Rémi Lebreux  
Sandro Cormier  
Mme Marie-Christine Lavergne**

**Monsieur Michel Lacroix, maire, préside la réunion.**

**08-05-96                   ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**08-05-97                   PROCÈS-VERBAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2008 soit accepté tel que présenté.

**08-05-98                   COMPTES À PAYER**

Monsieur Jean-Eudes Boudreau informe le conseil de ville qu'il se retire des discussions à ce sujet.

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes pour approbation au 31 mars 2008 soit acceptée pour un montant total de compte à payer de 315 560.54 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier par intérim de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mars 2008.

---

André Allard  
Trésorier par intérim

**08-05-99                   RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport de la réunion du CCU du 15 avril 2008.

QUE la dérogation mineure suivante soumise par madame Gisèle Loubert et monsieur Roger Landry soit acceptée:

L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est des marges de recul arrière et latérale ouest. En effet, la marge de recul arrière mesurée est de 0,64 mètres et la marge de recul latérale ouest est de 2,26 mètres alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge arrière minimale de 4,00 mètres et une marge latérale minimale de 3,00 mètres.

Le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la largeur, de la profondeur et de la superficie minimale exigée puisque celles mesurées sont respectivement de 20,50 mètres, 18,29 mètres et 372,5 mètres carrés alors que les dispositions actuelles de la Réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 22,86 mètres, une profondeur minimale de 75,0 mètres et une superficie minimale de 1 858,0 mètres carrés. Il faut noter que cette propriété a été créée en 1987 alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigeaient une largeur de 65 pieds (19,81 mètres), une profondeur de 90 pieds (27,43 mètres) et une superficie de 5 850 pieds carrés (543,5 mètres carrés).

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot #3 547 112 au 257, rue sur Mer à Carleton.

#### **08-05-100 DÉCISIONS DU 21 AVRIL 2008**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer délègue monsieur Jean-Eudes Boudreau comme responsable pour régler le dossier avec Aqua-Mer;

QUE suite à la démission de madame Michelyne Leblanc au poste de trésorière et directrice des services administratifs et à la demande de monsieur André Allard, directeur général et greffier, le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte que monsieur André Allard puisse prendre le poste de trésorier et directeur des services administratifs aux mêmes conditions salariales qu'actuellement et que le poste de directeur général et greffier soit ouvert pour le remplacement requis;

Également, le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte la proposition de Ressources humaines Lambert Inc. au montant de 4 642 \$ pour effectuer tout le travail nécessaire dans le but de procéder au recrutement et à la sélection du futur directeur général et greffier.

#### **08-05-101 AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer délègue messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général et greffier, à signer une entente à intervenir avec le ministère des Transports établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

#### **08-05-102 PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer autorise monsieur Michel Lacroix, maire, à signer le protocole d'entente et les addendas subséquents à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du projet de rénovation de l'O.T.J. à Saint-Omer.

**08-05-103                    RÈGLEMENT #2008-141**

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux  
  APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2008-141 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 300 000 \$ soit adopté tel que présenté.

**08-05-104                    RÈGLEMENT #2008-142**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
  APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement #2008-142 permettant la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux soit adopté.

**08-05-105                    PROJET – LES PRODUCTIONS LEZ'ARTS CRÉATIFS**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer donne l'autorisation à *Les Productions Lez'Arts Créatifs* d'organiser et d'effectuer un événement musical électronique sur le Mont Saint-Joseph qui aura lieu le 21 juin 2008 de 22 h à 10 h le lendemain matin.

Également, le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de verser un montant de 250 \$ à titre de commandite pour cet événement.

**08-05-106                    DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES EN GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la représentation électorale du Québec a déposé en mars dernier une proposition de délimitation des circonscriptions électorales au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition a pour conséquence de faire disparaître un comté en Gaspésie en plus de scinder en 2 la communauté naturelle qu'est la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'intégrité même du territoire gaspésien qui est menacé par le projet de réforme;

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie ne peut se permettre de perdre de son poids politique déjà trop faible sur l'échiquier québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer :

- 1) Exprime sa profonde opposition à la réforme proposée par la Commission de la représentation électorale du Québec et la juge totalement inacceptable;
- 2) Demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de cesser de constamment s'attaquer à l'intégrité du territoire gaspésien;
- 3) Désire s'inscrire aux audiences publiques de New Richmond le 27 mai 2008.

**08-05-107                   AUTORISATION – PASSAGE DE VÉLO**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
  APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'appuyer le projet présenté par le *Centre de santé et de services sociaux Baie-des-Chaleurs* et autorise le passage de vélo sur le territoire de la ville de Carleton-sur-Mer le 7 juin sur la route prévue à cette fin.

**08-05-108                   ADHÉSION – URLS**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à l'Unité Régionale Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 220 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS :

- ✓ M. Pascal Alain, directeur du développement Culturel et responsable des activités de Loisirs
- ✓ M. Sandro Cormier, conseiller municipal

**08-05-109                   PÉTITION DE CITOYENS**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
  APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte le dépôt d'une pétition provenant de citoyens et autorise l'installation des panneaux d'arrêt sur la rue Penouil aux différentes intersections des rues qui débouchent sur la rue Penouil.

**08-05-110                   PROJET – CÉGEP DE LA GASPÉSIE**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de sensibilisation de la population gaspésienne au développement international vue sous le thème de l'égalité entre les genres déposé par le Cégep de la Gaspésie soit porté à l'étude.

**08-05-111                   ACQUISITION DE TERRAIN**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
  APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte, dans le cadre du projet d'amélioration des équipements sur l'eau potable, de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain situé au 46, boul. Perron de madame Sylvie Leblanc pour un montant de 5 000 \$ et de se porter acquéreur du terrain de monsieur Yvan Bergeron sur la route Saint-Louis au montant de 12 500 \$.

**08-05-112                   MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
  APPUYÉ par : M. Sandro Cormier  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer demande de vérifier auprès de la firme PESCA Environnement à savoir si cette celle-ci peut fournir une proposition pour le contrôle des matériaux relativement au projet de normalisation des infrastructures d'eau potable. Si l'entreprise ne peut répondre à la demande de proposition, le conseil de ville autorise d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire la firme L.V.M. Technisol au montant de 58 869.96 \$.

**08-05-113                    DEMANDE D'OUVERTURE DU CHEMIN DE LA BALADE**

Il est PROPOSÉ  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer désire maintenir le statut quo relativement à la demande d'ouverture du tronçon du chemin de la balade compte tenu que ce chemin fait partie d'un projet de parc linéaire.

**08-05-114                    INSTALLATION D'UN MUR D'ESCALADE**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
  APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer donne son accord pour que soit installé un mur d'escalade sur la halte routière suite à la demande de monsieur Yoan Gagnon de Cap Chat;

Le conseil municipal exige que le requérant puisse fournir une preuve d'assurance et qu'il défraie le permis de commerçant itinérant exigé par la municipalité.

**08-05-115                    ÉTATS FINANCIERS**

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier  
  APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, préparés par Alphonse Bernard CA, soient adoptés.

**08-05-116                    ACHAT – CAMIONNETTE**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau  
  APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte d'acquérir une camionnette Dodge Dakota 2008 au montant de 19 744 \$ pour les services de la ville de Carleton-sur-Mer;

Ce véhicule sera financé par le fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

**08-05-117                    LA LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 21 h 25, monsieur Rémi Lebreux propose de lever la réunion.